



Comité consultatif gouvernemental

Toronto, Canada – 17 octobre 2012

Communiqué du GAC – Toronto, Canada¹

I. Introduction

Le Comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni à Toronto, au Canada, pendant la semaine du 13 octobre 2012. Cinquante (50) membres du GAC et trois (3) observateurs ont assisté aux réunions. Le GAC remercie vivement l'hôte local, l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet (CIRA) pour son soutien.

Une réunion gouvernementale de haut niveau centrée sur « la préservation et l'amélioration du modèle multipartite » s'est déroulée avec succès le 15 octobre 2012, parallèlement aux réunions de l'ICANN à Toronto.

II. Questions internes

1. Le GAC accueille les îles Caïmans, les États fédérés de Micronésie et Tuvalu en tant que membres du GAC.
2. Le GAC accueille le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (agence du NEPAD), l'Organisation des États américains (OEA) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en qualité d'observateurs auprès du GAC.
3. Peter Nettlefold de l'Australie, Thomas Schneider de la Suisse et Tracy Hackshaw de Trinité-et-Tobago ont été élus à la vice-présidence. Heather Dryden, du Canada, a été réélue comme présidente du GAC. La décision entrera en vigueur à la fin de la première réunion de 2013. Le GAC remercie Alice Munyua du Kenya, Choon Sai Lim de Singapour et Maria Häll de la Suède pour

¹ Pour accéder aux avis précédents du GAC, que ce soit sur le même sujet ou sur d'autres, les communiqués précédents du GAC sont disponibles à l'adresse suivante : <https://gacweb.icann.org/display/gacweb/GAC+Recent+Meetings> et les communiqués plus anciens du GAC sont disponibles à l'adresse suivante : <https://gacweb.icann.org/display/gacweb/GAC+Meetings+Archive>.

leur service en tant que vice-présidents et pour leur contribution exceptionnelle au travail du GAC.

4. Lors de la réunion de Beijing, le GAC a accepté de mettre en œuvre un processus menant à la création d'un secrétariat indépendant.
5. Le GAC a noté que le gouvernement sud-africain n'a pas été consulté en ce qui concerne la réunion de l'ICANN prévue à Durban, en Afrique du Sud, en juillet 2013.

III. Activités entre les unités constitutives

1. Le GAC s'est réuni avec l'Organisation de soutien aux extensions géographiques et a reçu des mises à jour sur les activités du groupe de travail sur le cadre d'interprétation, sur les progrès réalisés dans le processus d'élaboration de politiques sur les noms de domaine internationalisés, sur le groupe d'étude sur l'utilisation des noms de pays et de territoires, ainsi qu'une présentation des Pays-Bas et du SIDN concernant leurs efforts de coopération pour mettre en place les DNSSEC aux Pays-Bas.
2. Le groupe de travail GAC-Conseil d'administration sur la mise en œuvre des recommandations (BGRI -WG) s'est réuni pour discuter des futurs développements des recommandations de l'ATRT1 relatives au GAC, à savoir les Recommandations 11, 12 et 13. Dans le contexte de l'engagement précoce du GAC, le BGRI -WG a eu un bon échange sur les moyens d'informer le GAC précocement sur les questions relatives aux politiques publiques. Le GAC a l'intention de poursuivre cette discussion pendant la période intersessions en mettant davantage l'accent sur la façon dont les commentaires du GAC peuvent être recherchés et pris en compte au début du PDP.
3. Le GAC a reçu une mise à jour du Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité concernant ses activités et ses rapports relatifs aux recommandations de l'équipe de révision du WHOIS, aux domaines sans point et au blocage du DNS au premier niveau.

Le GAC remercie chaleureusement la ccNSO et le SSAC, ainsi que tous les membres de la communauté de l'ICANN ayant contribué au dialogue avec le GAC à Toronto.

IV. Avis du GAC au Conseil d'administration²

1. Alertes précoces des membres du GAC

Le GAC reconnaît que le programme des nouveaux gTLD fournit des mécanismes pour traiter un ensemble de risques et de préoccupations ayant été identifiés. Le Guide de candidature attribue également un rôle spécifique au GAC pour fournir des alertes précoces et des avis sur les candidatures aux nouveaux gTLD qui soulèvent des questions de politique publique. Dans ce contexte, et à la lumière de l'éventail complet des demandes reçues, les membres individuels du GAC examinent si les mécanismes existants fournis dans le Guide suffisent pour traiter les questions identifiées dans toutes les instances. Dans un souci de partage de l'information avec la communauté, et avant que les membres individuels du GAC émettent des alertes précoces sur des candidatures spécifiques, le GAC note que ses membres individuels envisagent un éventail de questions spécifiques, notamment :

- La protection du consommateur
- Les chaînes liées aux secteurs réglementés du marché, comme les secteurs des finances, de la santé et de l'aide humanitaire
- Les problèmes liés à la concurrence
- Les chaînes ayant des usages ou des significations larges ou multiples et où une entité recherche une utilisation exclusive
- Les termes religieux lorsque le candidat n'a pas le soutien, soit-il total ou limité, des organisations religieuses pertinentes ou de la communauté religieuse
- La minimisation du besoin d'enregistrements défensifs
- La protection des noms géographiques
- Les droits de propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne les chaînes destinées à la distribution de musique, de vidéos et d'autres contenus numériques
- La relation entre les candidatures aux nouveaux gTLD et toute la législation applicable

Le GAC attend avec intérêt la possibilité de discuter de ces questions avec la communauté de l'ICANN et prévoit la finalisation de l'avis du GAC sur les candidatures aux gTLD à la suite de la réunion de l'ICANN en avril 2013. Dans le cadre de ce travail, certains membres du GAC peuvent engager un dialogue direct avec les candidats, y compris par le biais du processus d'alerte précoce. Le GAC confirme qu'il transmettra les alertes précoces de ses membres le 20 novembre 2012 et encourage une approche collaborative et coopérative pour traiter les problèmes identifiés dans ces alertes précoces.

Les déclarations et les engagements détaillés dans les candidatures individuelles aux gTLD constituent une contribution essentielle au travail du GAC dans ce domaine.

² Pour suivre l'historique et l'évolution des avis rendus par le GAC au Conseil d'administration, visitez le registre en ligne des avis du GAC, disponible sur : <https://gacweb.icann.org/display/GACADV/GAC+Advice>

Le GAC demande au Conseil d'administration de l'ICANN un rapport d'information écrit expliquant :

- La mesure dans laquelle les candidats seront en mesure de modifier leurs candidatures à la suite des alertes précoces.
- Comment l'ICANN s'assurera que tous les engagements pris par les candidats, dans leurs candidatures ou à la suite de tout changement ultérieur, soient supervisés et appliqués par l'ICANN.

Le GAC recommande au Conseil d'administration :

- Qu'il est nécessaire que ces déclarations d'engagement et ces objectifs soient transformés en engagements contractuels contraignants soumis à des vérifications de conformité de la part de l'ICANN.
- Le GAC s'attend à ce que les candidats ne soient pas pénalisés lorsque les clauses contractuelles standard soient modifiées dans le but de respecter les obligations contractuelles spécifiques et afin de répondre aux préoccupations gouvernementales.

Le GAC encourage l'ICANN à poursuivre ses travaux pour promouvoir la sensibilisation au programme des nouveaux gTLD et attend avec intérêt un engagement plus poussé avec la communauté sur ces questions au fur et à mesure de l'avancement du programme.

Tout avis et toute action du GAC ou d'un ou plusieurs de ses membres sont entièrement sans préjudice de toute autre enquête, exécution ou autre action qu'un membre du GAC pourrait vouloir entreprendre, conformément à la loi applicable.

2. Protections pour les organisations intergouvernementales

Alors que le GAC poursuit ses délibérations sur la protection des noms et des acronymes des organisations intergouvernementales (OIG) contre l'enregistrement inapproprié de tiers :

le GAC recommande au Conseil d'administration de l'ICANN :

- Que, dans l'intérêt public, la mise en œuvre d'une telle protection au second niveau soit accomplie avant la délégation de tout nouveau gTLD et dans les futures séries de gTLD, au second et au premier niveau.

Le GAC estime que les critères actuels d'enregistrement dans le domaine de premier niveau .int, qui sont cités dans le Guide de candidature comme base pour qu'une OIG puisse déposer une objection pour atteinte aux droits, constituent une base de départ pour la protection des noms et des acronymes des OIG dans tous les nouveaux gTLD.

Sur la base de ces critères, le GAC et les OIG collaboreront à l'élaboration

d'une liste des noms et des acronymes des OIG qui devraient être protégés. Dans l'attente d'un travail supplémentaire avec l'ICANN sur des mesures spécifiques de mise en œuvre de cette initiative, le GAC estime que cette liste des OIG devrait être approuvée pour une protection provisoire par le biais d'un moratoire contre l'enregistrement de tiers avant la délégation de nouveaux gTLD.

3. Comité international olympique (CIO), Croix Rouge et Croissant Rouge

Le GAC salue la résolution du Conseil d'administration de l'ICANN du 13 septembre 2012 et convient avec le Conseil que la protection du second niveau devrait être en place avant la délégation des premiers nouveaux gTLD.

Le GAC note que l'équipe de rédaction de la GNSO a récemment publié une série de recommandations qui stipulent qu'un processus accéléré d'élaboration de politiques (EPDP) est nécessaire.

Le GAC demandera des précisions à la GNSO sur les fondements pour lancer un PDP. À la lumière de la base juridique pour l'avancement des protections pour les noms des OIG et de la Croix-Rouge au premier et au second niveau, qui incluent la couverture en vertu des instruments juridiques internationaux et des lois nationales dans plusieurs juridictions, le GAC considère que son avis sur la question relève de la catégorie de la mise en œuvre plutôt que de l'élaboration de politiques. Le GAC demande la possibilité de comprendre les points de vue du Conseil d'administration à cet égard.

4. Proposition d'un plan de hiérarchisation

Le GAC salue la présentation de la proposition présentée par le personnel de l'ICANN d'avoir un plan de hiérarchisation concernant les nouveaux gTLD au début de décembre 2012. Les avis précédents du GAC sur la concurrence et l'équité restent valables dans ce cas, compte tenu de l'exception déclarée dans le document de proposition d'un plan présenté par l'ICANN pour la hiérarchisation des candidatures aux IDN dans l'intérêt public mondial. Notant cela, certains membres du GAC ont manifesté qu'il existe d'autres façons de tenir compte de l'intérêt public mondial et de la sensibilisation internationale. Certains membres estiment que les gTLD de noms géographiques approuvés par l'autorité gouvernementale compétente, la communauté des noms et les candidatures des pays en développement, devraient également être prioritaires.

V. Prochaine réunion

Le GAC envisage de tenir une réunion pendant la période intersessions au besoin.

Le GAC se réunira à nouveau à l'occasion de la 46e réunion de l'ICANN à

Beijing, dans la République populaire de Chine.